

L'Opinion  
jeudi 23 février 2023 884 mots, p. 1,5

Première Page

## **Comment l'Etat a protégé le pouvoir d'achat des ménages**

Marc Vignaud

**Sans intervention gouvernementale, la baisse du niveau de vie de 2021 à 2023 aurait été plus forte, surtout pour les foyers modestes Comment l'Etat a protégé le pouvoir d'achat des ménages Amortisseur**

Sans intervention de l'exécutif, la baisse du niveau de vie de 2021 à 2023 aurait été plus forte, surtout pour les foyers modestes Page 5

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a calculé l'effet des mesures budgétaires 2022 et 2023 du gouvernement sur le pouvoir d'achat.

Comment la politique du gouvernement a-t-elle combattu la baisse du pouvoir d'achat entraînée par le retour de l'inflation en 2022 et 2023? C'est ce qu'ont cherché à mesurer les économistes de l'OFCE dans une étude publiée mardi. Un travail qui permet aussi de mesurer à quel point la politique impulsée par Emmanuel Macron a été, ou non, redistributive, en protégeant le porte-monnaie des Français les plus fragiles.

L'OFCE souligne d'abord que le pouvoir d'achat a continué de croître, en moyenne de 1,1% par an en 2020-2021. Une croissance qui n'avait rien d'évident alors que l'économie française a été mise à l'arrêt une partie de 2020 pour combattre l'épidémie de Covid. C'est le résultat du « quoi qu'il en coûte ». Depuis, la protection étatique, obtenue au prix de l'augmentation de l'endettement public, a été moins intense. L'OFCE prévoit que le pouvoir d'achat des Français aura baissé entre fin 2021 et fin 2023 entre 1,2% et 2%, selon les scénarios d'emplois et les hausses des salaires qui seront accordées cette année par les entreprises.

Niveau de vie. Pour parvenir à ces chiffres, l'OFCE calcule le pouvoir d'achat par « unité de consommation », c'est-à-dire en tenant compte de la composition des ménages (nombre d'enfants), se mettre en couple permettant de faire des économies par rapport à une personne célibataire. Cela représente une perte comprise entre 120 et 190 euros par an. Dans le scénario le plus noir, le pouvoir d'achat reviendrait à son niveau de fin 2019, ce qui signifie qu'il aurait stagné en moyenne, pendant quatre ans, alors qu'il progresse de 0,9% en moyenne depuis le début des années 1990.

Cette perte de pouvoir d'achat est évidemment provoquée par le retour de l'inflation avec l'augmentation du prix des matières premières, notamment énergétiques, et la guerre en Ukraine. Reste qu'en l'absence d'intervention publique, elle aurait été bien plus conséquente. Sans les mesures gouvernementales, y compris celles budgétées dans la loi de finances 2023, « la baisse de pouvoir d'achat entre fin 2021 et fin 2023 aurait été nettement plus prononcée et aurait pu atteindre près de 5% dans le scénario le moins favorable », estime l'OFCE.

En 2022, l'Etat a en effet limité l'inflation grâce notamment à son « bouclier énergétique » et ses remises carburant, notamment. En moyenne, cela aurait permis de soutenir le pouvoir d'achat de 790 euros en moyenne. Ces mesures ont davantage aidé les ménages modestes. Les 20% des Français les plus pauvres ont ainsi vu le niveau de vie soutenu de plus de 5% contre un peu plus de 2% pour les ménages aisés. Malgré tout, les Français modestes ont davantage perdu en niveau de vie, l'inflation étant plus forte pour eux étant donné la structure de leur consommation mesurée par l'enquête budget des familles de l'Insee. Il a baissé de 3,5%, selon l'OFCE, contre 1,7%.

Les entreprises perdantes. « Hors bouclier tarifaire et hors inflation, note l'OFCE, le revenu disponible des ménages les plus modestes a été largement soutenu par les mesures d'urgence en 2022. » Et ce malgré les effets de la réforme de l'assurance-chômage de 2021. Quant aux ménages du milieu de la distribution, et les 30% de ménages les plus aisés, ils ont « vu leur revenu disponible soutenu principalement par la revalorisation anticipée des pensions de retraites et l'abattement de la taxe d'habitation ». L'OFCE souligne surtout que les ménages ont été « relativement préservés » du choc des prix énergétiques, qui représente une perte pour la France vis-à-vis du reste du monde puisqu'elle importe son gaz et son pétrole, notamment. La perte totale vis-à-vis du reste du monde a atteint 4,4 points de PIB entre le troisième trimestre 2021 et le troisième trimestre 2022. Les entreprises auraient encaissé 62% de ces pertes, la puissance publique 30%. Les ménages eux, ont eu à régler moins de 10% de la facture. Le taux de marge des entreprises a ainsi diminué de 0,6% de leur valeur ajoutée.

En revanche, l'OFCE constate que les prélèvements obligatoires sur les ménages augmentent sur une longue période, depuis 1995, alors que ceux des entreprises diminuent. « Jamais l'écart de prélèvement entre les ménages et les entreprises n'a été aussi élevé depuis 1995. En 2021, il représentait 12,6 points de PIB alors qu'il était en moyenne de 9 points de PIB sur la période 1995-2011 », relève l'OFCE. De quoi alimenter le discours de ceux qui considèrent que les baisses d'impôt en faveur des entreprises sont un des principaux problèmes pour les comptes publics. L'OFCE précise pourtant que la baisse des prélèvements sur les entreprises « ne renseigne pas sur l'évolution du taux de profit ». Elle peut en effet « se traduire par une baisse des prix et une hausse des gains de parts de marché, ce qui bénéficie aux ménages par les effets positifs sur le pouvoir d'achat ou les créations d'emplois générées ». @mvignaudt